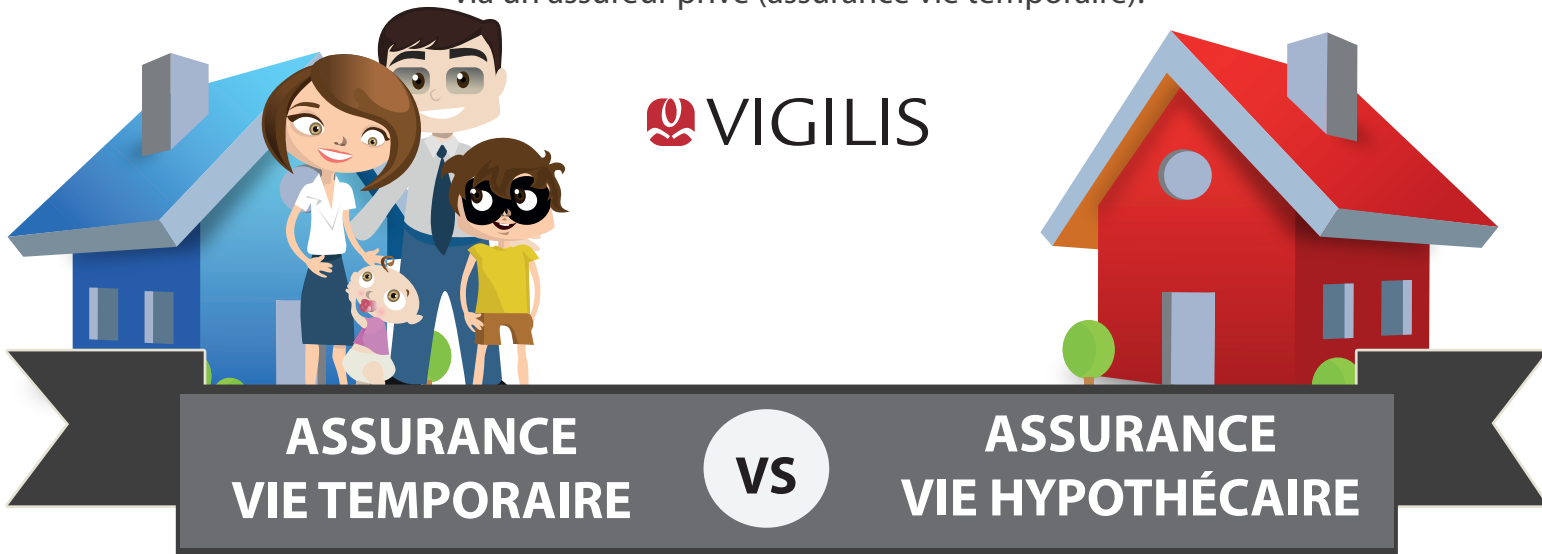


L'assurance hypothécaire est une assurance de type temporaire servant à couvrir, en tout ou en partie, le capital emprunté. Elle peut être souscrite via une institution prêteuse (assurance vie hypothécaire) ou via un assureur privé (assurance vie temporaire).



### **Vous êtes propriétaire de la police.**



Vous choisissez le montant de couverture qui correspond à vos besoins (protection de la famille, des dettes, du patrimoine...)

### **Le prêteur est le propriétaire de la police.**



La couverture, dictée par le montant du prêt ne protège que l'hypothèque.

### **Nécessite généralement des preuves de bonne santé.**



Vous obtenez un taux unique basé sur votre état de santé. Peut vous donner accès à un tarif préférentiel.

### **Peu ou pas de questions médicales.**



Tarif unique pour tous les clients d'une même catégorie d'âge.

Les primes sont stables et **la couverture demeure la même**, peu importe le solde de l'hypothèque.



Les primes sont stables mais **la couverture décroît** au même rythme que vous remboursez l'hypothèque.



### **Vous choisissez les bénéficiaires**



Vos êtres chers pourront disposer de votre assurance vie comme bon leur semble.

### **Le seul bénéficiaire de l'assurance est le prêteur.**



L'assurance reste en vigueur tant que vous payez les primes (ou jusqu'à l'échéance du contrat, entre 5 à 40 ans selon le produit choisi) et ce, même si vous avez terminé de rembourser votre prêt. L'assurance peut généralement être transformée en assurance permanente par la suite.



Vous perdez la couverture lors du paiement complet du prêt, d'un défaut de paiement ou lorsque vous transférez l'hypothèque à un autre prêteur.

